

Communauté de communes

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025

N° 16-2025

Objet : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIETOM portant vote des taux TEOM 2025,

Vu la délibération du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts en date du 05 février 2025 portant répartition des charges entre les adhérents - Section ordures ménagères,

Vu l'état de notification des bases des taux d'imposition pour l'année 2025 de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie est compétente pour prélever la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il lui revient dès lors de voter les taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1<sup>er</sup> : Adopte comme suit, pour l'année 2025, le taux des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères, conformément aux informations communiquées par le SIVOM et le SIETOM :

Communes adhérentes au SIVOM	Bases prévisionnelles d'imposition	Taux
BRIE-COMTE-ROBERT	37 748 697	7,70 %
VARENNES-JARCY	6 421 202	5,10 %

Communes adhérentes au SIETOM	Bases prévisionnelles d'imposition	Taux
CHEVRY-COSSIGNY	5 498 553	10,10 %
SERVON	10 456 501	10,10 %

Article 2 : Demande aux Services de l'Etat d'en assurer le recouvrement.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 03 avril 2025.

Le Président,  
Jean LAVIOLETTE



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, DARMON, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.  
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Madame LAFORGE pouvoir à Monsieur COLLON.  
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Madame MOLINERIS.  
Monsieur DENION pouvoir à Monsieur DUPUY.

### Etaient absents excusés :

Monsieur COULOUMY.  
Monsieur VILLAÇA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **22**

Membres excusés et représentés : **6**

Membres absents non représentés : **2**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 05 mars 2025.